

### Urgence climatique (page 2)

# Quelle enveloppe pour la riposte ?



Le ministère de l'Intérieur et le système des Nations Unies au Burundi ont signé conjointement mardi le 16 avril 2024 un communiqué destiné à faciliter la mobilisation des ressources pour appuyer la mise en œuvre du plan de réponse aux impacts du phénomène El Niño.

#### GOVERNANCE



La législature 2025-2030

Quand les femmes ne se sentent pas concernées ... (page 3)

#### GENRE



Cyclisme

Odette Nsengiyumva, la talentueuse cycliste de Kirimiro (page 4)

#### GOVERNANCE



Code électoral 2025

L'effectif des Sénateurs sensiblement réduit (page 6)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

# Editorial Une riposte à la hauteur des enjeux ?



Benjamin Kuriyo,  
Directeur de publication

Les effets du phénomène climatique El Niño caractérisé par des températures anormalement élevées et de fortes intempéries sont déjà perceptibles. A fortiori, le gouvernement vient de déclarer l'urgence climatique et

appelle à l'aide internationale pour atténuer l'impact du changement climatique.

Le Burundi est en proie aux effets du changement climatique. Ces derniers se manifestent à travers les catastrophes naturelles dont les inondations, les pluies torrentielles, les vents violents ou la prolongation de la saison sèche selon les régions. Les catastrophes d'une forte intensité fragilisent d'une manière répétitive les habitations, les infrastructures socio-économiques et exposent la population à une précarité absolue. Les sinistrés se retrouvent du jour au lendemain dans une situation d'indigence parce qu'ils ont perdu leurs logements et leurs moyens de subsistance. Ils sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins vitaux.

Les inondations et les glissements

de terrain sont à l'origine des déplacements internes de la population. Les catastrophes affectent de façon disproportionnée les femmes et les enfants vivant sur les collines du Burundi. Actuellement, les autorités dénombrent plus de 80 000 déplacés internes et plus de 300 000 personnes en besoin d'aide humanitaire entre septembre 2023 et avril 2024.

Paradoxalement, les pays du Sud subissent de plein fouet les conséquences dévastatrices du changement climatique alors qu'ils ne contribuent presque pas aux émissions des gaz à effets de serre. Le Burundi est classé parmi les 20 pays les plus vulnérables au changement climatique à l'échelle mondiale. Les risques liés au changement climatique constituent une menace permanente pour tous

les secteurs du pays. Le domaine des infrastructures est durement touché avec des pertes annuelles estimées à 30 millions USD rien que pour la plaine de l'Imbo. Pour minimiser les dégâts, les autorités découragent les constructions anarchiques dans les zones à haut risque. Dans les faits, le mot d'ordre n'est pas scrupuleusement observé.

D'après la Banque Mondiale, une écrasante majorité de Burundais, soit 99 % de la population n'ont pas la capacité d'adaptation nécessaire pour résister aux effets du changement climatique. Ce qui veut dire que le gouvernement devrait mobiliser des moyens conséquents pour faire face aux catastrophes naturelles. Des plateformes de prévention et de gestion des catastrophes ont été mises en place jusqu'au niveau décentralisé, mais encore faudra-t-il que ces structures

bénéficient d'appuis financiers pour s'acquitter de leur mission.

Malgré la création du Fonds Spécial de Réduction des Risques de Catastrophes, le gap entre les ressources et les besoins reste important. Le fonds pour la prévention et la gestion des catastrophes est jusque-là alimenté par les dotations budgétaires de l'Etat à hauteur de 600 millions de FBu. Ce montant reste insuffisant pour atténuer les effets du changement climatique. Dans l'immédiat, l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce est indispensable pour préserver les vies des populations. Certes, le gouvernement déclare l'urgence climatique, mais il reste à savoir si la réponse sera proportionnelle à l'envergure des catastrophes qui attaquent le pays sur tous les plans.

## ENVIRONNEMENT

### « Mieux vaut tard que jamais »

Les inondations dues à la montée des eaux du lac Tanganyika défraient la chronique des médias. Face à l'ampleur des dégâts, le gouvernement vient déclarer l'urgence climatique. Une étape cruciale pour mobiliser la communauté internationale à voler au secours des victimes et appuyer le gouvernement dans la riposte contre les effets du changement climatique. Cependant, le coût global pour faire face aux effets du changement climatique n'a pas été dévoilé



Les habitants de Gatumba dans la ligne de mire des inondations.

La montée des eaux du lac Tanganyika fait rage dans les zones riveraines depuis plusieurs mois. Par conséquent, le ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique et le système des Nations Unies au Burundi ont signé conjointement un communiqué destiné à faciliter la mobilisation des ressources pour appuyer la mise en œuvre du plan de réponse aux impacts du phénomène El Niño. Cette activité a eu lieu mardi le 16 avril 2024. « Entre septembre 2023 et le 7 avril 2024, 203 904 personnes ont été affectées [...], en plus de 19 250 habitations et 209 salles de classe qui ont été détruites. Le nombre de personnes déplacées internes a également augmenté de 25%, pour atteindre 98 000 personnes. Pour la même période, le secteur de la sécurité alimentaire a enregistré plus de 40 000 hectares de champs de culture détruits », lit-on dans le communiqué.

A travers ce communiqué, le gouvernement du Burundi reconnaît que le pays fait partie des 20 pays les plus touchés par les changements climatiques dans le monde. Ainsi, il demande à ses partenaires au développement d'appuyer le pays pour y faire face. Malheureusement, le montant des fonds nécessaires n'a pas été précisé.

#### Les défenseurs de l'environnement incompris ?

L'état d'urgence climatique a été déclaré après que différents experts en environnement ont rappelé à maintes reprises que les décideurs doivent comprendre le danger auquel le pays est confronté. Pour Albert Mbonerane, défenseur de l'environnement, il faut que les responsables des institutions étatiques mettent avant le respect des textes légaux, par exemple le code de l'eau, le code de l'urbanisme, etc. Ces lois sont claires en ce qui concerne la gestion des lacs et des rivières dont le lac Tanganyika. Et la population doit participer à la protection des sols pour lutter contre l'érosion et éviter de jeter les déchets n'importe où.

Mais dans l'immédiat, l'Etat doit penser à venir en aide ou délocaliser les habitants des zones à haut risque comme Gatumba. « Que l'Etat prenne des mesures le plus rapidement possible pour protéger les personnes victimes des inondations, car elles risquent

d'attraper les maladies », précise Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME). Pour M. Rufyiri, le Conseil des ministres devrait étudier ce problème pour trouver une solution efficace.

#### Pourquoi la montée des eaux du lac Tanganyika ?

Selon M. Mbonerane, cette problématique est liée à beaucoup de facteurs. D'abord, la dégradation du sol occasionne l'érosion. Ainsi, les affluents du lac Tanganyika déversent dans le lac des sédiments et des déchets de diverse sortes au fur du temps. Ces sédiments emportés par les rivières forment un « compactage » au fond du lac. Ce qui est favorable à l'augmentation du niveau de l'eau. A noter que lac Tanganyika compte au moins 100 affluents. Les actions anthropiques sont à l'origine de la dégradation du sol, notamment l'agriculture.

En plus de cela, le seul exutoire du lac Tanganyika qui est la rivière Lukuga est un tout petit peu bouché. L'eau ne coule pas comme il faut. Cette rivière a besoin d'être curer, selon M. Mbonerane. Mais la montée des eaux du lac Tanganyika est aggravée par des fortes précipitations enregistrées au niveau du bassin versant surtout dans les pays riverains notamment la Tanzanie et la République Démocratique du Congo (RDC).

#### Un phénomène climatique à répétition

La montée des eaux du lac Tanganyika a été signalée pour la première fois en 1878, selon Albert Mbonerane, défenseur de l'environnement. Mais à cette époque, il n'y avait pas beaucoup de personnes qui habitaient le littoral du lac et il s'est calmé quelques temps après. En 1938, il y a eu nouvelle montée des eaux du lac. Là aussi on n'a pas signalé beaucoup de dégâts. Ce phénomène a récidivé 25 ans après, donc en 1963. Pour la première fois, la montée des eaux du lac a été qualifiée de catastrophe. Le bord du lac Tanganyika était habité par un nombre non négligeable de personnes. Par exemple, les habitants de Gatumba en commune de Mutimbuzi (Bujumbura) ont subi des inondations et ont été contraints

d'être évacués pour aller s'installer dans des endroits sûrs notamment à Ngagara et Cibitoke dans la ville de Bujumbura. Heureusement, au bout de six mois, la situation s'est améliorée et le lac s'est retiré des zones habitables. En conséquence, Gatumba est redevenu vivable.

Aujourd'hui en 2024, les populations qui vivent aux environs du lac Tanganyika connaissent le même phénomène qui est devenu cyclique. Certes, dans les années 1960, les gens habitaient Gatumba. Mais Kibenga, Gisyo (Kanyosha), ... n'étaient pas habités, car ces endroits étaient humides. Aujourd'hui, toutes ces zones abritent des maisons d'habitation et sont très menacées par la montée des eaux du lac Tanganyika et certains sinistrés ont fui leurs ménages inondés tandis que d'autres vivent quasiment dans l'eau.

Malgré tout, le code de l'eau (2012) interdit de construire dans l'espace de 150 m à partir du bord du lac Tanganyika compte tenu du niveau le plus élevé qu'ont atteint les eaux du lac dans leurs crues périodiques. Pour les autres lacs du pays (lacs du Nord) la limite est 50 mètres, 25 mètres sur chacun des bords des affluents du lac Tanganyika et 5 m à partir des autres rivières du pays. M. Mbonerane se désole du fait que ce code n'est pas respecté. La responsabilité revient aux pouvoirs publics. Malheureusement, ce sont les personnes qui ont construit dans des zones légalement non constructibles qui sont généralement victimes de la montée des eaux du lac Tanganyika.

Gilbert Nkurunziza

**BurundiEco**  
Hébergement socio-économique gratuit

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design Imprimerie

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi  
Directeur de publication et

Rédacteur en chef :

Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint :

Mélance Maniragaba

Service commercial :

+257 22 277868 / 65800014

#### Taux de change du 19 Avril 2024

Sources : BRB/www.brb.bi

Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2850	2896
Euro	3030	3079
Shi. Kenyan	21,4298	21,7755
Shi. Tanzanien	1,1034	1,1212
Shi. Ougandais	0,7477	0,7597
Fr Rwandais	2,2060	2,2416

# Bientôt des véhicules électriques au Burundi ?

Un projet d'appui vers la transition à la mobilité électrique au Burundi a été lancé ce jeudi 4 avril 2024 à l'hôtel Kiriri Garden. Malgré tant de défis qui hantent ce secteur, il a été démontré que la mobilité électrique est plus que nécessaire pour résoudre certains problèmes environnementaux, mais aussi économiques au Burundi



Mme Christine Niragira, Secrétaire Permanente au ministère ayant le commerce dans ses attributions : « Il est essentiel que les pays à faibles et à moyens revenus, dont le Burundi fassent partie d'un mouvement mondial vers la mobilité électrique ».

Plus de 60% des nouvelles immatriculations de véhicules en Afrique sont d'occasion, selon les données du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Bien que ces véhicules répondent à des besoins réels et croissants de mobilité, ils génèrent des problèmes de santé publique préoccupants liés à la pollution.

« Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et réduire la pollution croissante de l'air, il est essentiel que les pays à faibles et à moyens revenus, dont le Burundi fassent partie d'un mouvement mondial vers la mobilité électrique », a justifié Mme Christine Niragira, Secrétaire Permanente au ministère ayant le commerce dans ses attributions. C'était lors d'un atelier de lancement d'un projet d'appui vers la transition à la mobilité électrique au Burundi tenu jeudi le 4 avril 2024 à Kiriri Garden Hotel.

Pour elle, la transition vers des transports à zéro carbone est nécessaire pour mettre en œuvre, d'une part, la vision du Burundi

pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, d'autre part.

## Un projet qu'il faut pour le Burundi

Comme l'a fait savoir Mme Niragira, la fluctuation des prix du carburant a entraîné une hausse régulière du coût de ce produit à la pompe. Cela rend l'utilisation des motos ou véhicules thermiques (essence ou mazout) de plus en plus inabordable, plus coûteux à l'entretien, car ils requièrent des réparations et des remplacements fréquents des pièces de rechange. « Opter pour un véhicule électrique,

c'est faire un choix économique important », souligne-t-elle.

En plus de résoudre les problèmes économiques, le recours aux véhicules électriques permettra d'éviter l'émission de milliards de tonnes de gaz à effet de serre, ainsi que les millions de décès ou de complications pathologiques dus à la pollution atmosphérique, d'une part, mais éviterait aussi les longues files d'attente devant les stations d'essence.

Pour M. Edouard Nyandwi, chef de ce projet, en plus de contribuer à la protection de l'environnement, ce mode de transport présente beaucoup d'autres atouts. Il a cité

notamment le fait que ces véhicules émettent moins de bruit et de particules polluantes, rendant les villes et les zones périurbaines plus calmes et plus propres, mais aussi que les devises qui étaient utilisées pour l'importation du carburant seront utilisées pour financer d'autres projets du gouvernement.

## Encore un chemin à parcourir

Dans les différentes présentations, il a été démontré que ce secteur est encore confronté à plusieurs défis. On a cité notamment le prix de ces véhicules électriques qui sont plus ou moins chers compte tenu du

pouvoir d'achat de la population burundaise, l'état piteux des routes et l'insuffisance de l'électricité pour charger les batteries de ces véhicules, pour ne citer que ceux-là. Dans son exposé, Mr. Alexander Koerner, chargé de programme et chef d'équipe mobilité électrique à l'unité mobilité durable du PNUE a fait savoir que malgré tous ces défis, c'est encore possible pour le Burundi d'y arriver. Il s'est basé sur l'histoire des autres pays de la sous-région comme le Kenya, la Tanzanie, etc. qui utilisent déjà les véhicules électriques.

Pour pallier à ces défis, il a été recommandé le développement des projets de production énergétique pour se préparer à la transition vers la mobilité électrique. Il a également été suggéré de mettre en place des mesures fiscales incitatives pour encourager l'importation des véhicules électriques. Certains participants à cet atelier ont proposé qu'il y ait un appui aux initiatives locales allant dans ce sens, en l'occurrence, un jeune burundais qui a assemblé un tuktuk qui utilise de l'énergie solaire à la place du carburant.

Signalons que le projet d'appui vers la transition à la mobilité électrique au Burundi est financé par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FME). Le coût de celui-ci s'élève à plus de 770 mille USD pour l'atténuation du changement climatique. Il est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). L'accord de partenariat a été signé le 21 décembre 2024.

Florence Inyabuntu

## GOUVERNANCE

# Quand les femmes ne se sentent pas concernées par la législature 2025-2030

La période électorale avance à pas de géant. Cependant, suite à la non amélioration de leurs conditions de vie et à la conjoncture économique morose que vit le pays, les commerçantes ambulantes assurent qu'elles ne sont prêtes à pour élire ni à se faire élire

Le Burundi s'approche des échéances électorales de 2025 pendant lesquelles on va élire les députés, les sénateurs, les conseillers communaux et les membres des conseils de collines et de quartiers. Certaines procédures électorales ont déjà commencé comme la mise en place des membres de la commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la budgétisation de son fonctionnement, l'évaluation des besoins et la budgétisation du processus électoral ainsi que la campagne d'éducation civique et électorale lancée récemment par le Président Evariste Ndayishimiye.

Cependant, suite à la situation économique actuelle du pays, les femmes exerçant le petit commerce font savoir qu'elles sont au courant des élections de 2025, mais qu'elles ne s'en émeuvent pas outre mesure. La rédaction du journal Burundi Eco a tendu le micro aux commerçantes ambulantes œuvrant dans la municipalité de Bujumbura pour recueillir leurs réactions en rapport avec les élections.

Une veuve mère de trois enfants qui loue une maison à Musaga



Les femmes exerçant le petit commerce font savoir qu'elles sont au courant de la législature de 2025-2030, mais qu'elles ne s'en émeuvent pas outre mesure.

rencontrée à la gare routière du Sud de la ville de Bujumbura se lamente. Elle affirme qu'elle ne se déplacera pas pour déposer son bulletin de vote dans les urnes. « C'est quel genre d'élections avec cette pauvreté ? Je ne sais pas si je pourrais même y participer. Si Dieu me prête vie, je resterai à la maison »

Celle-ci indique également qu'elle a été détenue au cachot de la « SOGEMAC » situé à l'ex-marché central de Bujumbura pendant des heures et des heures et qu'on lui a infligé une amende de 50 000 FBu pour sortir, soit l'équivalent

d'un capital qu'elle utilisait pour s'approvisionner.

Une autre commerçante rencontrée en face de la Banque de Crédit de Bujumbura abonde dans le même sens. « Puisque nous ne disposons pas de capital suffisant pour louer les stands dans les marchés publics, nous nous arrangeons pour subvenir aux besoins de nos familles en déambulant dans la ville avec des marchandises sur la tête. Malheureusement, la police nous traque sans merci. Ainsi, les propriétaires des maisons que nous louons vont nous faire sortir sans

ménagement. Est-ce que nous allons participer aux élections sans avoir mangé ou sans avoir où se loger ? les balayuses de rue dans la mairie de Bujumbura vont participer ».

Les plaintes ne s'arrêtent pas là. « Nous assistons à la cherté des produits alimentaires, à la persistance des coupures intempestives d'électricité, à l'inaccessibilité à l'eau potable. Notre pays a beaucoup de problèmes. Nous souhaitons que tous ses problèmes soient d'abord résolus pour le bon déroulement de la législature 2025-2030 ».

## Sont-elles prêtes à se faire élire ?

Quant à la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, cela ne les concerne pas. Elles déplorent également que celles qui ont été élues dans les années antérieures ne leur sont pas venues en aide en cas de besoin. « Nos représentantes à l'Assemblée Nationale et dans l'administration ne se souviennent pas de nous. Pendant les propagandes, elles nous promettent des projets qu'elles ne peuvent pas réaliser. Pour ce faire, je ne donnerai ma voix à aucune femme ».

A part le manque de frais de caution exigés pour se faire élire, ces commerçantes affirment qu'elles ne peuvent pas se faire élire, car elles n'ont pas eu la chance de faire des études. Elles s'inquiètent aussi que les futurs administratifs féminins peuvent ne pas les représenter comme ceux d'aujourd'hui. Mme Alice, quant à elle, fait savoir qu'elle va se faire inscrire sur la liste des candidats membres des conseillers communaux et sensibiliser les autres femmes à participer aux élections pour dépasser leur 30% reconnu par la constitution. Pourtant, elle sera freinée par les frais de caution exigés.

Toutes les commerçantes ambulantes croisées souhaitent que le gouvernement les laisse travailler tranquillement pour que leurs conditions de vie soient améliorées.

Aline Niyibigira

# Vers l'allongement de l'âge de la retraite ?

L'âge de pension peut désormais s'étendre jusqu'à 70 ans pour les fonctionnaires de l'Etat œuvrant dans les secteurs dont les emplois présentent des particularités d'expertise. Pourtant, la confédération des syndicats du Burundi affirme que l'âge de la retraite reste inchangé, car c'est une dérogation et non une règle

Selon l'ordonnance ministérielle conjointe du ministre de la Fonction Publique et du ministre ayant la solidarité nationale dans ses attributions no 570 /317 du 29 février 2024, l'âge légal de pension est de 60 ans pour les fonctionnaires de l'Etat. Cependant, cet âge peut s'étendre jusqu'à 70 ans pour ceux qui œuvrent dans les secteurs dont les emplois présentent des particularités d'expertise, notamment la santé, l'enseignement, la formation, la recherche, l'industrie, le commerce et la communication. Cette ordonnance dit que les modalités de cette prolongation seront précisées dans le règlement de l'entreprise.

Pour les travailleurs œuvrant dans des conditions particulièrement pénibles pouvant occasionner une usure prématurée, l'âge de

cessation de service a été ramenée à 55 ans. Ce sont entre autres ceux qui travaillent dans les mines, sous très haute ou basse température, dans les profondeurs, ceux comportant le soulèvement de lourdes charges sans manutention mécanique ou dans d'autres conditions excédant les normes.

## Seront-ils encore productifs à 70 ans ?

D'après la Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU), l'âge légal de pension n'a pas été changé. Joint par téléphone, Célestin Nsavyimana, président de cette confédération indique qu'il reste toujours à 60 ans. «L'âge de cessation de service reste inchangé, car cette ordonnance est une dérogation et non une règle», explique-t-il.

Auparavant, l'âge légal de la retraite était établi à 65 ans. En octobre 2020, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi portant révision du code de travail du Burundi qui fixait l'âge de la retraite à 60 ans en vue de donner plus de chance aux chercheurs de l'emploi d'être embauchés, mais aussi pour permettre aux travailleurs qui ne se sentent plus en mesure de continuer le service à plus de 60 ans de se reposer. Pourtant, le ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi et celui des Droits de



Célestin Nsavyimana, président de la Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU).

la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ont fait sortir une ordonnance portant dérogation de prolongation de service jusqu'à 70 ans.

Cette ordonnance dit aussi qu'après entente avec l'employeur, une retraite anticipée peut être accordée au travailleur qui le sollicite. Celui-ci continuera à bénéficier des avantages éventuels de départ à la

retraite prévus par le règlement de l'entreprise.

Aline Niyibigira

## GENRE

# Odette Nsengiyumva, la talentueuse cycliste de Kirimiro

Orpheline, Odette Nsengiyumva, âgée de 16 ans a déjà participé à des compétitions nationales et internationales de cyclisme. Elle se classe parmi les meilleures concurrentes. Son rêve est de construire un grand building de 25 niveaux pour accueillir les touristes dans la capitale politique Gitega. Cela, dans le cadre de la vision du Burundi 2060 un pays développé

Elle a appris à faire du vélo à l'âge de 7 ans en empruntant le vélo de son frère lorsqu'il n'était pas à la maison. «Après avoir bien maîtrisé le pédalage, j'ai utilisé le vélo pour diverses tâches telles que puiser de l'eau ou transporter des boutures de patates douces», déclare Odette Nsengiyumva également surnommée Caleb, originaire de la colline Musebeyi, commune Buraza dans la province de Gitega.

Son entourage se moquait d'elle et la décourageait. Ils n'approuvaient pas son apprentissage du cyclisme, déclarant que cela n'était pas conforme à la culture burundaise. Malgré cela, sa mère était la seule à la soutenir, appréciant son utilisation du vélo dans certaines tâches.

La cycliste, Odette Nsengiyumva a déjà participé à trois compétitions de savoir : le championnat national du tour du Burundi. Ce dernier réunissait des pays tels que le Rwanda, l'Egypte, la République Démocratique du Congo (RDC), la Côte d'Ivoire, le Cameroun, etc. Elle a également pris part à un autre tour cycliste à Zanzibar en Tanzanie, en février de cette année. De plus, elle a participé à un autre tour cycliste dans la province de Kayanza lors de l'événement «Urumuri rw'amahoro».



Les rêves de la cycliste Odette Nsengiyumva sont de développer le cyclisme féminin au Burundi dans les jours à venir et de construire un grand building à Gitega pour accueillir les touristes.

La distance et le temps qu'elle met pour la boucler dépendent de la vitesse du vélo et de l'état de la route. Parfois, je cours sur une route avec des montées, des descentes, des nids de poule et des virages. Par exemple, «j'utilise 3h20 min pour boucler le trajet Gitega-Ngozi qui fait 82 km étant dans les zones 3 et 4». En outre, je parcours le trajet Gitega-Mwara aller-retour (106 km) en 2h55min», indique la cycliste Nsengiyumva.

## Lors des compétitions, elle obtient de bons résultats

Nsengiyumva affirme qu'elle a obtenu de bons résultats lors des compétitions et parfois, elle se classait même en première place. Selon elle, ces performances sont le résultat d'un entraînement intensif

et d'une alimentation équilibrée comprenant des lipides, des glucides, des protéines, vitamines, sels minéraux, enzymes et la supplémentation alimentaire.

«J'ai déjà gagné des prix grâce à ces compétitions, comme des médailles et des enveloppes juteuses. En un mot, il y a une évolution significative par rapport au début. J'en suis consciente, mais, j'ai encore du chemin à faire pour égaler les Laurent Fignon et Bernard Hinault sur le tour de France», déclare-t-elle.

Malgré ses succès, Nsengiyumva est confrontée à de nombreux défis, notamment sa situation d'orpheline et la pauvreté de sa famille. Elle souligne qu'elle ne peut pas subvenir à ses besoins financièrement dans sa carrière de cycliste.

## Un soutien financier pour arriver loin, une nécessité

Le métier de cycliste demande beaucoup d'efforts, comme un entraînement régulier en salle, sur route ou sur piste, ainsi qu'une alimentation appropriée. Pour atteindre ces objectifs, Nsengiyumva indique qu'un appui financier s'avère nécessaire.

«J'ai besoin d'un billet d'avion pour me rendre en Afrique du Sud où se tiendra le camp d'entraînement au centre mondial du cyclisme africain qui se tiendra à Paarl du 1er au 30 Septembre 2024. De plus, je souhaiterais participer aux jeux olympiques du cyclisme qui auront lieu à Los Angeles aux Etats-Unis en 2028», demande Odette Nsengiyumva.

Elle espère que grâce à ces compétitions internationales, elle pourra obtenir des fonds pour promouvoir le cyclisme féminin au Burundi. Selon elle, les filles et les femmes sont capables et peuvent aider à stimuler le développement du pays.

Elle a également mentionné que dans le cadre de la vision du Burundi 2060 un pays développé, elle construira un gratte-ciel dans la capitale politique de Gitega. Celui-ci servira à l'accueil des touristes.

## Une profonde gratitude envers ceux qui l'ont soutenue

La cycliste remercie ceux qui l'ont déjà soutenue, que ce soit lors des entraînements ou des compétitions. Elle mentionne particulièrement Monsieur Rénovat Nzeyimana qui lui a appris différentes stratégies et techniques pour pédaler de manière efficace, notamment pendant les entraînements. Elle affirme que Nzeyimana fait tout son possible pour l'aider à réussir dans sa carrière.

Elle adresse également ses sincères remerciements à Prosper Niyonkuru son nutritionniste. Il veille à son régime alimentaire équilibrée qui lui est bénéfique selon son groupe sanguin. Elle estime qu'il la soutient tant moral que matériel.

Elle exhorte les jeunes talentueux à avoir la détermination d'atteindre leurs objectifs. Selon elle, il est également important que les parents soutiennent leurs enfants talentueux en leur permettant d'assouvir leur ambition. Même si cela peut être difficile, ce n'est pas irréalisable. Elle affirme que lorsque quelqu'un réussit grâce à son talent, cela lui permet de se développer et son pays en profite également.

Jonathan nzoyibonera

# Quand l'APEFE vise à faire du Burundi un « Pôle d'Excellence en Réadaptation »

Un service de kinésithérapie et un laboratoire de recherche en réadaptation ont été inaugurés vendredi le 29 mars 2024 à l'INSP de Bujumbura. Ils complètent la « Filière de Formation en Kinésithérapie et Réadaptation » (FFKR) créée en 2019. Cette triple fonction soins – formation et recherche en réadaptation, regroupée dans un seul bâtiment de l'INSP, est unique en Afrique Subsaharienne. Le bâtiment a été construit et équipé grâce au financement du gouvernement belge à travers le programme PAD-MPR mis en œuvre depuis 2011, en partenariat entre APEFE, MSPLS et COPED



Sanne De Mayer, Adjointe au chef de coopération à l'Ambassade de Belgique au Burundi : « cette structure est porteuse de beaucoup de perspectives et doit contribuer à faire progressivement du Burundi un « Pôle d'Excellence en Réadaptation » au niveau national, régional et même international ».

Aujourd'hui se trouvent regroupées dans un même bâtiment, le service de kinésithérapie, l'école de formation et le centre de recherche en kinésithérapie et réadaptation. Cela donne à cette entité de l'INSP une forte dimension universitaire », a déclaré Sanne De Mayer, Adjointe au chef de coopération à l'Ambassade de Belgique au Burundi. C'était vendredi le 29 mars 2024 lors des cérémonies d'ouverture officielle du service de kinésithérapie et du laboratoire de recherche en réadaptation à l'Institut National de Santé Publique (INSP).

Comme l'a expliqué la représentante de l'ambassadeur de Belgique au Burundi, il s'agit d'une structure unique en Afrique Subsaharienne dont le Burundi peut à juste titre s'enorgueillir. « Elle est porteuse de beaucoup de perspectives et doit contribuer à faire progressivement du Burundi un « Pôle d'Excellence en Réadaptation » au niveau national, régional et même international », souligne-t-elle.

## Une structure qui sort du commun

Ce superbe bâtiment a été construit et équipé grâce au financement de la Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) à travers le programme PAD-MPR mis en œuvre en partenariat entre APEFE, MSPLS et COPED. Il abrite au rez-de-chaussée le quarante-quatrième service de kinésithérapie et réadaptation actif au Burundi. Ce service permet de traiter plus d'une dizaine de personnes simultanément et cela dans d'excellentes conditions. « Ce service

va augmenter significativement l'offre de soins en kinésithérapie et réadaptation au centre-ville de Bujumbura. Dans ce contexte, nous ne doutons pas qu'une patientèle nombreuse va bientôt le fréquenter », fait savoir Mme Sanne De Mayer.

En plus de ses nouvelles capacités de soins, le service de kinésithérapie de l'INSP va aussi permettre d'élargir les lieux de stage pratiques pour les étudiants-stagiaires de la FFKR qui y trouveront un environnement d'apprentissage très stimulant.

## Formation et Recherche en kinésithérapie et réadaptation

La filière nationale de formation en kinésithérapie, occupe le 1er étage de ce bâtiment. Comme l'a expliqué le Professeur Joseph Nyandwi, Directeur Général de l'INSP, cette filière a démarré en 2019. Elle va prochainement produire sa troisième promotion de 19 diplômés. « Grâce à l'apparition de ces jeunes kinésithérapeutes qualifiés et compétents sur le marché du travail, le développement du réseau des services de réadaptation au Burundi s'accélère », affirme-t-il. Il a exprimé sa gratitude envers l'APEFE qui a mobilisé auprès du Gouvernement belge les fonds nécessaires pour la mise en place et l'opérationnalisation des activités de kinésithérapie et réadaptation à l'INSP.



La pancarte décrivant les divers services offerts au sein du bâtiment.

Le centre de recherche en réadaptation de l'INSP occupe le second étage de ce bâtiment. Ce centre de recherche va permettre d'étudier l'efficacité des soins de kinésithérapie délivrés dans le pays et de déterminer quels sont les types de soins les plus efficaces, mais aussi les plus accessibles économiquement et géographiquement à la population. « Vous comprendrez que ce centre de recherche s'appuiera sur la présence du service de

kinésithérapie au rez-de-chaussée pour l'évaluation de l'efficacité des soins de façon à innover dans les protocoles de soins adaptés aux besoins de la population », a expliqué Mme Sanne De Mayer. Le laboratoire de recherche en réadaptation permettra de mener des études approfondies, d'explorer de nouvelles approches thérapeutiques et d'améliorer les pratiques cliniques dans ce domaine crucial.

## Les nouvelles technologies à l'honneur

Le service de kinésithérapie et le centre de recherche sont, d'autre part, entièrement informatisés avec le logiciel « OpenClinic » qui comporte un module « réadaptation ». Ce module qui fait objet d'une collaboration entre APEFE et ENABEL permet la gestion informatisée des dossiers des patients ainsi que la facturation des soins. Cela inclut les patients pris en charge par les mutuelles et assurance-santé publiques et privées qui souhaiteront rembourser les soins de kinésithérapie dans leurs prestations. Ce logiciel comporte aussi des échelles d'évaluation de la qualité de vie des patients en soins. C'est donc un très bel outil qui va permettre de mesurer quels types de soins donnent les meilleurs résultats et permettent aux bénéficiaires de reprendre le plus normalement possible leurs activités sociales, familiales et professionnelles.

## Un centre qui vient à point nommé

Le représentant du Maire de Bujumbura s'est réjoui de la présence de ce nouveau service au centre-ville de Bujumbura. Il a expliqué que lui-même avait été victime d'un AVC il y a plusieurs années, qui l'avait laissé très handicapé. C'est grâce à des soins de réadaptation de qualité qu'il a pu progressivement remarquer et reprendre sa vie normale

« La réadaptation constitue un pilier essentiel du système de santé au même titre que les soins préventifs, curatifs et de promotion de la santé. Elle offre une réponse thérapeutique cruciale face à divers enjeux de santé publique et aux handicaps qui en découlent au sein de notre société » a dit le Dr Isidore Ntiharirizwa, représentant du ministre en charge de la Santé Publique. « Malgré les progrès accomplis, nous sommes témoins de l'émergence croissante des facteurs générant des incapacités et des handicaps, et des énormes besoins en réadaptation que cela implique »

Selon ce cadre du ministère de la Santé, au Burundi, les traumatismes routiers, les maladies chroniques telles que l'hypertension artérielle et le diabète, les complications issues d'accouchements difficiles qui peuvent causer des lésions cérébrales chez les nouveau-nés, les affections cardio-respiratoires, les maladies rhumatismales ; les problèmes uro-gynécologiques ainsi que d'autres conditions handicapantes entraînent souvent des séquelles lourdes

« Nous tenons à féliciter et à exprimer notre gratitude à toutes les personnes impliquées dans la réalisation de ce projet. Leur dévouement et leur expertise ont permis de concrétiser cette initiative qui aura un impact positif sur la santé et le bien-être de nombreux individus », se réjouit-il. « En inaugurant ces nouvelles installations, nous réaffirmons notre engagement envers l'amélioration continue des services de santé et notre volonté de promouvoir l'excellence dans le domaine de la kinésithérapie et de la réadaptation », conclut-il.

## APEFE main dans la main avec le MSPLS

Depuis 2011, l'APEFE s'est engagée aux côtés du ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (MSPLS) et de l'ONG COPED dans un programme intitulé « Appui au Développement de la Médecine Physique et de Réadaptation » (PAD-MPR). Ce programme à long terme, financé par le gouvernement Belge, vise à mieux intégrer la composante « réadaptation » dans le système de santé du Burundi. Durant ces 13 dernières années, beaucoup de travaux ont été accomplis et des résultats très positifs ont été enregistrés. Ce fructueux partenariat a prouvé son efficacité dans la mise en œuvre des objectifs de ce programme.

Le MSPLS a récemment validé et lancé officiellement avec l'appui de l'OMS et de l'APEFE « le Plan Stratégique de Réadaptation au Burundi 2023-2027 ». « L'évènement que nous célébrons aujourd'hui est totalement cohérent avec les axes de ce plan stratégique. Le Burundi est donc un bon élève de la Stratégie « Réadaptation 2030 » de l'OMS intitulée « Réadaptation dans les systèmes de santé », se réjouit Mme Sanne de Mayer.



Le bâtiment abritant le service de kinésithérapie, la filière de formation et le centre de recherche en kinésithérapie et réadaptation à l'INSP de Bujumbura.

# Code électoral 2025 : l'effectif des Sénateurs sensiblement réduit

Selon le nouveau code électoral adopté par l'Assemblée Nationale le 9 avril 2024, et par le Sénat le 18 avril, le nombre de sénateurs est réduit de 39 à 13. Les observateurs s'inquiètent de l'impact de ce changement sur le fonctionnement du Sénat. Cependant, le même code revoit à la hausse les cautions

Le Sénat est composé de deux délégués de chaque province, élus par un collège électoral composé de membres des conseils communaux de la province considérée, provenant des communautés ethniques différentes et élus au cours des scrutins distincts menés sur base des candidatures présentées par les partis politiques, les coalitions des partis politiques ou à titre indépendant» stipule l'article 142 du projet de loi portant modification de la loi organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant code électoral. Un texte qui va régir les élections de 2025 et les présidentielles de 2027.

Le même article ajoute que « trois membres de l'ethnie Twa sont cooptés par la Commission Electorale Nationale indépendante et proviennent des régions différentes ».

Compte tenu du nouveau découpage administratif qui réduit les provinces de 18 à 5, la chambre haute du Parlement comprendra 13 sénateurs.

Tenant compte de ses missions, certains députés ont indiqué, au cours de l'analyse de ce code, que cet effectif est très minimal. En effet, selon les informations trouvées sur son site web du Sénat, cette chambre haute comprend six commissions dans sa structure. Il s'agit notamment de la commission permanente chargée des questions politiques et de sécurité, de la commission permanente ayant les questions juridiques dans ses attributions, de la commission permanente chargée des questions économiques et de l'environnement, de la commission permanente chargée des questions sociales, de la Jeunesse et de la culture.

A cela s'ajoute la commission permanente chargée des questions administratives, de la décentralisation et du contrôle de la représentativité au sein des institutions et la commission permanente chargée des questions de genre et des relations avec l'assemblée législative de la communauté Est africaine.

Avant la promulgation de ce code électoral par le Président de la République, les parties prenantes dans le processus électoral ont des doutes sur le bon fonctionnement des 10 sénateurs, les membres de bureau exclus afin de représenter plus de 12 millions des Burundais dans toutes ces commissions.

## La CENI se veut rassurante

Contacté par téléphone pour savoir si le nombre minimal des Sénateurs ne va pas impacter négativement le fonctionnement de sénat, François Bizimana, porte-parole de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) a promis de réagir après la promulgation de cette loi par le Chef de l'Etat. Toutefois, il a tenu à souligner que cette commission est prête à se conformer au Code électoral : « La CENI se conforme aux règles et lois en vigueur ».



Selon le nouveau code électoral adopté par le parlement, l'effectif des sénateurs est revu à la baisse.

Toutefois, l'effectif des députés n'a pas été modifié. L'Assemblée Nationale comprend au moins 100 députés dont 60% de l'ethnie Hutu et 40% de l'ethnie Tutsi, y compris un minimum de 30% de femmes élus au suffrage universel direct sur base de listes bloquées. Et à l'article 108 dudit code de préciser la procédure pour déterminer le nombre de députés par province : « Le nombre de députés à élire par circonscription est fixé proportionnellement à la population de cette circonscription par le décret de convocation des électeurs. »

Le même article prévoit aussi la cooptation de trois députés de l'ethnie Twa provenant de régions différentes. « Leur choix est basé sur les listes présentées par leurs organisations les plus représentatives reconnues par l'Etat en tenant compte de la dimension genre et de la répartition géographique », explique-t-il.

## Certains critères d'éligibilité revisités

Pour être candidat aux législatives et sénatoriales, ce nouveau code électoral revoit à la hausse les cautions. Contrairement au code électoral de 2019 où les candidats d'une circonscription faisaient une déclaration collective présentée par leur parti politique ou coalition de partis politiques moyennant paiement d'une caution de 500 mille de FBU, l'article 135 du nouveau code précise qu'une caution de 2 millions de FBU doit être versée par le candidat indépendant ou par la liste des partis politiques ou par les coalitions des partis politiques sur un compte du trésor public ouvert à cet effet à la Banque centrale pour candidater aux législatives et sénatoriales en 2025.

Les articles 125 et 158 du nouveau code montrent que le candidat aux élections législatives et sénatoriales doit être de nationalité burundaise et âgé de vingt-cinq ans révolus au moment de l'élection. Il doit être natif ou épouse d'un natif ou d'un ressortissant de la province concernée.

## Réactions des politiques

Des inquiétudes ne manquent pas chez les politiciens. Même ceux qui étaient jusque-là connus pour leur position plutôt tempérée dénoncent un processus non inclusif pour la mise en place du Code électoral. Ils trouvent que la hausse des cautions est un coup dur compte de leur situation économique.

S'exprimant sur les ondes de la Radiotélévision Isanganiro, Jacques Bigirimana, le président du parti FNL (Force Nationale pour la Liberté) a indiqué que l'Etat n'a pas consulté les partis politiques dans la mise en place du code électoral : « Nous nous attendions à des consultations avec partis politiques avant de prendre cette décision de revoit à la hausse les frais de caution. Pourtant, le gouvernement ne nous a pas consultés. »

D'après lui, avant que ce code soit analysé au niveau de l'Assemblée nationale, l'Etat pourrait informer les partis politiques sur son contenu afin qu'ils puissent l'apprécier ou l'améliorer.

Abdoul Kassim président du parti UPD-Zigamibanga, se lamente aussi. Il déplore que les propositions des politiques données lors de la réunion que le ministre de l'intérieur a organisée, en septembre 2023, n'aient pas été prises en considération. « Ces hausses des frais sont donc à nos yeux des astuces pour exclure les

autres partis du processus électoral », fait-il savoir.

Néanmoins, il souligne qu'ils participeront dans toutes les élections malgré le caractère exclusif que consacre le Code.

Pour Kefa Nibizi, le président du parti FRODEBU Nyakuri, la hausse des cautions pour les élections législatives et sénatoriales et la restauration des cautions pour

les communales vient empirer la situation. En effet, explique-t-il, déjà les conditions socio-économiques de la population burundaise sont très mauvaises avec la dépréciation de la monnaie burundaise. « Ce qui conduit à la perte du pouvoir d'achat. Il ne fallait pas amener la population à dépenser davantage pour payer les cautions pour se faire élire ».

Méchaël Tuyubahe

## Calendrier des activités pré-électorales de la CENI

- Février 2024 : retraite d'imprégnation des membres et du personnel de la CENI en administration électorale ;
- Mars 2024 : évaluation des besoins + budgétisation du processus électoral de 2025+ budgétisation pour le fonctionnement de la CENI ;
- Avril 2024 : lancement de la campagne d'Education civique et électorale ;
- A partir de mai 2024 : rencontre avec les partenaires électoraux ;
- Juin 2024 : consultations avec les partenaires électoraux sur le processus de mise en place des membres des Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) ;
- Juillet 2024 : mise en place des membres des CEPI ;
- Août 2024 : consultations avec les partenaires électoraux sur le processus de mise en place des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) ;
- Août 2024 : mise en place des membres des CECI ; formation des membres des CEPI et CECI ; identification des centres d'enrôlement des électeurs ;
- Septembre 2024 : recrutement du personnel d'enrôlement des électeurs ;
- Octobre 2024 : formation des agents recenseurs et agents encadreurs sur le processus d'enrôlement des électeurs ; mise en place du Centre de Traitement des données (CTD) ;
- Novembre- décembre 2024 : saisie informatique des données des électeurs

# La BCB se réjouit des résultats enregistrés au cours de l'exercice 2023

L'Administrateur Directeur Général de la Banque de Crédit de Bujumbura se réjouit des résultats enregistrés au cours de l'exercice 2023 malgré les défis auxquels elle est confrontée. Un résultat net de plus de 27 milliards de FBu a été enregistré. Un total du bilan de plus de 1000 milliards de FBu a été dégagé. Un Produit Net Bancaire estimé à 70 milliards de FBu a été atteint. Les fonds propres atteignent plus de 160 milliards de FBu. Il promet de continuer sur la même lancée et s'engage à améliorer ses prestations pour contribuer au développement du pays en général et de la communauté en particulier. Pour gagner le pari, la promotion du développement des Petites et Moyennes Entreprises et de l'entrepreneuriat féminin est à l'honneur.



Guy Roger Ghislain Ntwenguye, Administrateur Directeur Général de la BCB : «Nous avons pu enregistrer un résultat net de plus de 27 milliards de FBu au cours de l'exercice 2023»

L'année 2023 a été caractérisée par des défis non négligeables pour le secteur bancaire en général et la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) en particulier, a indiqué mardi le 9 avril 2024 Guy Roger Ghislain Ntwenguye, Administrateur Directeur Général de ladite institution bancaire.

Il cite entre autres la révision de la politique monétaire, l'arrêt du renouvellement des refinancements et l'alignement des taux sur le marché de change et cela depuis qu'il est à la tête de la BCB. Selon lui, ces facteurs exogènes ont exposé la BCB aux risques de liquidités et de change.

## Un résultat net de plus de 27 milliards de FBu enregistré

Pourtant, malgré tous ces coups, ce dirigeant de la BCB est ravi du fait que le choc a été vite maîtrisé grâce à la mobilisation des ressources financières et à l'appui des actionnaires. «C'est dans ce sens que nous avons pu enregistrer un résultat net de plus de 27 milliards de FBu», a précisé Ntwenguye.

Il explique que malgré cette

conjuncture difficile, ces bonnes performances sont le résultat d'une nouvelle orientation stratégique de transformation du bilan avec un focus sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et le développement du réseau d'agences en augmentant le taux d'équipement des clients particuliers.

De plus, on a développé de façon verticale la chaîne de valeur des grandes entreprises de la BCB gérées au niveau du Centre des Affaires (CAF) en captant le courant d'affaire des fournisseurs, du réseau de distribution et de leur personnel, renchérit Ntwenguye.

## Un total du bilan de plus de 1000 milliards de FBu dégagé

Pour cela, il fait savoir que le total du bilan est de 1 045 milliards de FBu à la fin de l'exercice 2023, soit une croissance de 19%. Et les dépôts et les crédits ont par la suite augmenté

respectivement de 26% et 20% d'une année à l'autre.

## Un Produit Net Bancaire estimé à 70 milliards de FBu atteint

De surcroît, le Produit Net Bancaire (PNB) qui constitue un indicateur principal de l'activité bancaire est estimé à 70 milliards de FBu à la fin de l'année 2023, soit une croissance de plus ou moins 10% d'une année à l'autre.

## L'assemblée générale des actionnaires ravie

«De façon globale, nous sommes donc satisfaits des réalisations effectuées pendant l'exercice 2023. Même l'assemblée générale des actionnaires en est ravie. Cela l'a poussée à s'engager à booster le capital social de la BCB qui est passé de 15 milliards de FBu à 30 milliards de FBu», laisse entendre le patron de la BCB.

## Quand les fonds propres atteignent plus de 160 milliards de FBu

En intégrant les résultats de l'année 2023, il fait remarquer que les fonds propres de la BCB sont pour le moment évalués à plus de 160 milliards de FBu à la fin de l'exercice 2023.

Et d'ajouter que la stratégie mise en place pour l'exercice 2024 s'inscrit dans la continuité de promouvoir le développement économique du pays. «Nous allons poursuivre la transformation du bilan pour réduire la concentration. Nous mettons aussi un focus sur le développement du segment PME et le développement du réseau d'agences. A titre illustratif, nous comptons implanter cinq nouveaux guichets avant la fin du second trimestre», explique-t-il.

## Le résultat net de la BCB s'annonce bien pour l'exercice 2024

Il se réjouit du fait que les statistiques du premier trimestre 2024 sont encourageants avec un résultat net estimé à plus de 8 milliards de FBu.

## Les PME à l'honneur

La BCB n'a pas oublié la promotion du développement des PME, informe Ntwenguye. La BCB a déjà mis en place des produits et services financiers pour contribuer au développement de ces dernières qui représentent plus de 90% des entreprises du pays dans l'objectif de leur faciliter un meilleur accès aux crédits dont elles ont besoin pour se développer et créer des emplois.

Selon lui, la BCB soutient la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, qui souhaite un pays émergent en 2040 et pays développé en 2060». Cette vision met l'accent sur l'essor d'une croissance tirée par le secteur privé, locomotive du développement économique du pays.

«Nous avons compris que plus les PME s'accroissent, plus la croissance économique de la banque s'ensuit», explique Ntwenguye. Pour cela, la BCB invite les PME clients et non clients de la BCB à l'approcher pour une franche collaboration. Et d'affirmer que son institution est prête à les accompagner.

## L'entrepreneuriat féminin pris en compte

De plus, il indique que la BCB a également initié des produits adaptés à l'entrepreneuriat féminin et une enveloppe importante est disponible à cette fin.

De même, grâce à la bonne collaboration avec certains partenaires tel que l'IFC, des mécanismes adaptés portant à la fois sur les financements, les garanties et l'encadrement ont été mis en place et vont permettre un meilleur accompagnement des PME.

La BCB remercie alors vivement sa clientèle qui continue à lui faire confiance, car elle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans son aimable clientèle, confie Ntwenguye. Il promet que cette banque va relever tous les défis pour améliorer la qualité de ses services et que les activités liées à cela ont déjà commencé.

## Moult mesures ont été prises pour améliorer la qualité de ses services

Cette banque a engagé des moyens importants pour réduire les files d'attente et enfin améliorer la rapidité de ses opérations.

Elle invite alors sa clientèle à recourir aux services et outils digitaux déjà mis en place tels que «MyBCB et BCB Muhira» dans l'optique de réduire le temps mis pour se présenter aux différentes agences et avoir accès aux services de la Banque partout où on est et cela 24 h sur 24 h.

Et de promettre que la BCB va poursuivre ses engagements pour améliorer ses prestations à la satisfaction de sa clientèle.

Signalons à toutes fins utiles que la BCB est au service de la nation depuis plus de 100 ans.



La BCB remercie vivement sa clientèle qui continue à lui faire confiance, car elle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans son aimable clientèle.

# Médias et élection : entre théories et professionnalisme

A l'approche des élections de 2025, les journalistes sont sommés par l'autorité et la législation à être professionnel, impartial, honnête... Il est convié à donner la parole d'une façon équitable aux protagonistes et à ne pas diffuser les résultats des élections avant que ne le fasse les instances habilitées. Le spécialiste du droit des médias et enseignant de cette matière dans différentes universités du pays donne son point de vue



Gérard Ntahe, spécialiste du droit des médias et enseignant de cette matière dans différentes universités du pays : « Les médias jouent un rôle crucial dans une élection démocratique en permettant la transparence du processus, c'est-à-dire l'accessibilité de l'information y relative ».

« Les médias doivent diffuser les informations sans émotions, sans sentiments. Ils doivent montrer le rôle de tout un chacun dans le développement du pays afin que les citoyens sachent réellement qui élire. Ceux-ci ne doivent pas nécessairement élire quelqu'un avec qui ils partagent l'appartenance politique, mais quelqu'un qui a de l'importance pour son pays », a déclaré Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi lors du lancement officiel de la campagne d'éducation civique et électorale pour les élections de 2025 vendredi le 12 avril 2024.

Il fait remarquer que les journalistes doivent accorder de manière équitable un même espace dans les médias aux intervenants et traiter les informations avec impartialité et exactitude. Cela sans oublier de ne pas donner la parole aux détracteurs du pays.

## Quid de la législation ?

La législation rappelle à son tour le comportement des journalistes. Dans son article 3, le code de déontologie des journalistes signale que le journaliste s'abstient de publier des articles ou de diffuser des informations à caractère obscène ou qui encouragent le vice, le crime ou toute autre activité contraire à la dignité humaine.

En son article 52, le projet de loi sur la presse stipule que dans l'exercice de son activité, le journaliste a libre accès aux sources d'informations. Il peut enquêter et commenter librement sur les faits de la vie publique. Toutefois, il est tenu dans l'expression de cette liberté au respect des lois, des droits et des libertés d'autrui.

L'article 68 signale que tout organe de presse doit permettre l'accès équitable des partis politiques, des associations de la société civile et des citoyens afin de contribuer aux débats qui préoccupent la société.

## L'expert parle

Gérard Ntahe, spécialiste du droit des médias et enseignant de cette matière dans différentes universités du pays répond à deux questions pour expliquer le comportement d'un journaliste et l'absolutisme de la liberté de la presse pendant la période électorale

**Le 12 avril 2024, le Chef de l'Etat a procédé au lancement de la campagne d'éducation civique et électorale, quel doit être le comportement des journalistes en période électorale ?**

Chaque élection comprend deux phases : la phase préélectorale et la campagne électorale proprement dite.

La phase préélectorale est la période plus ou moins longue pendant laquelle les organisateurs mènent un certain nombre d'activités comme le recensement de la population et le découpage électoral, la convocation des électeurs, la désignation de ceux qui vont superviser les élections et leur formation, l'enrôlement des électeurs, l'identification des bureaux de vote et la mise en place de la logistique. C'est pendant cette période que les partis politiques désignent leurs candidats et disponibilisent les moyens qui leur permettront de battre efficacement campagne le moment venu.

La phase électorale proprement dite est courte puisqu'elle se déroule généralement sur deux ou trois semaines. C'est au cours de cette période que les candidats se présentent aux électeurs pour solliciter leurs suffrages.

Au cours de ces deux périodes, l'information joue un rôle crucial. Comme chacun le sait, les médias sont essentiels à la démocratie et une élection réellement démocratique est difficilement imaginable sans le concours des médias. Une élection libre et juste repose certes sur la liberté de voter, mais aussi sur le processus participatif où les électeurs disposent de suffisamment d'informations à propos des partis politiques, des candidats et du processus électoral proprement dit afin, le moment venu, de faire un choix éclairé.

Les médias jouent également un rôle crucial dans une élection démocratique en permettant la transparence du processus, c'est-à-

dire l'accessibilité de l'information y relative.

Pour ce faire, les médias doivent faire preuve d'un niveau élevé de professionnalisme et d'impartialité dans le traitement des informations.

Les journalistes burundais peuvent, comme ils l'ont déjà fait dans le passé, adopter un cadre de travail comme la synergie qui peut contribuer à un niveau élevé d'efficacité comme cela s'est vérifié de manière éclatante lors des élections de 2005.

Les dispositions légales qui font obligation aux médias publics financés par les fonds publics, de fournir une couverture juste et un accès équitable à tous les candidats, sans exclusive, doivent être particulièrement observées en période électorale.

Pendant la campagne électorale proprement dite, il est de tradition que les médias audiovisuels accordent aux partis politiques et aux candidats indépendants un droit à une stricte égalité de parole et d'antenne. Son intérêt est donc relatif

Mais, outre que ce temps est limité, surtout si on se trouve en présence d'un effectif élevé de candidats, il intervient trop tard quand les jeux sont déjà faits.

L'article 235 du projet de loi portant modification de la loi organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant code électoral sanctionne d'une servitude pénale de cinq à dix ans et d'une amende de huit cent mille à quatre millions de francs burundais (800 000 à 4 000 000 BIF) ou de

l'une de ces peines seulement, toute personne physique ou morale qui annonce ou proclame les résultats d'une élection avant les organes compétents.

**Est-ce que d'après vous, cette disposition ne viole pas le droit des médias de rechercher, de recevoir et de répandre, sans considération de traitement, les informations ?**

La question qui se pose ici est la suivante : la liberté de la presse est-elle absolue ou, au contraire, peut-elle connaître des limites.

Ma réponse est la suivante : cette liberté est reconnue, mais elle n'est pas absolue.

En son article 4, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit la liberté en limitant d'emblée : « La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ».

Dès 1946, l'Organisation des Nations Unies a ainsi évoqué la problématique de l'exercice de la liberté de l'information et de ses limites dans la Résolution 59 de l'Assemblée Générale : « La liberté de l'information est un droit fondamental de l'homme et la pierre de touche (...) de toutes les libertés à la défense desquelles se consacrent les Nations Unies (...). La liberté de

l'information exige nécessairement que ceux qui jouissent de ce privilège aient la volonté et le pouvoir de ne pas en abuser. L'obligation morale de rechercher les faits sans préjugés et de répandre les informations sans intention malveillante constitue l'une des dispositions essentielles de la liberté de l'information ».

Ainsi, l'article de la déclaration universelle des droits de l'homme précise qu'aucune de ses dispositions « ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés ». L'article 46 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques est libellé dans des termes pratiquement identiques. La charte africaine des droits de l'homme et des peuples dit pour sa part en son article 9.2 que : « Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements. »

La Déclaration de principe sur la liberté d'expression en Afrique reconnaît indirectement en son article XIII que celle-ci peut être restreinte à travers la formule suivante :

« 1. Les Etats doivent revoir toutes les restrictions pénales sur le contenu en vue de s'assurer qu'elles servent un intérêt général dans une société démocratique ;

« 2. La liberté d'expression ne devrait être restreinte pour des raisons d'ordre public ou de sécurité nationale, à moins qu'il n'existe un risque réel de menace imminente d'un intérêt légitime et d'un lien causal direct entre la menace et l'expression. »

Quant à la Constitution de la République du Burundi, elle prescrit en son article 19 que : « Les droits fondamentaux proclamés et garantis, entre autres par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux peuples (...) ne peuvent faire l'objet de restrictions et de dérogations que dans certaines circonstances justifiables par l'intérêt général ou la protection d'un droit fondamental. »

Ceci dit, quel est l'intérêt général légitime que l'annonce ou la proclamation des résultats d'une élection par d'autres personnes que les organes compétents, menacerait-il réellement ?

Cette disposition respecte-t-elle le principe de proportionnalité, qui n'est autre qu'une juste adéquation entre la fin et les moyens ?

En d'autres termes, l'annonce ou la proclamation des résultats d'une élection avant que les organes de la CENI ne le fassent menacerait-elle réellement l'ordre, la santé et la morale publique ?

La mise en œuvre de cette disposition ne porterait-elle pas atteinte à la substance même du droit du public à l'information et les inconvénients ne seraient-ils pas démesurés par rapport à l'objectif officiellement proclamé, c'est-à-dire l'organisation d'élections démocratiques, libres et transparentes ?

Je ne saurais répondre à ces questions et vous réfère aux auteurs du projet de loi qui, mieux que moi, pourraient vous donner une réponse satisfaisante.

Mélance Maniragaba



# Tanzanie : L'EPZA exhorte les entrepreneurs à investir dans l'industrie automobile

La Tanzanie, par le biais de l'Autorité des Zones d'Exportation et de Transformation (EPZA) encourage les investisseurs à saisir les opportunités dans l'industrie automobile, alors que le Kenya lance un portail pour faciliter le commerce et qu'en RDC, près de 50 000 enfants vivent dans les rues. Les détails dans cette actualité régionale

L'Autorité des Zones d'Exportation et de Transformation (EPZA) a exhorté les investisseurs à saisir les opportunités dans l'industrie automobile, en particulier dans la fabrication des véhicules et des pièces de rechange afin de réduire la facture d'importation.

« Il existe d'immenses opportunités dans l'industrie automobile, où les automobilistes actuels dépendent principalement des produits importés », a déclaré récemment le responsable de la promotion de l'EPZA, Mme Blandina Mwasamwene lors d'une tournée auprès de plus de 20 investisseurs industriels agréés par l'EPZA à Dar-es-Salaam. Ladite autorité poursuivra ses investissements dans les zones franches d'exportation (ZFE) et les zones économiques spéciales (ZES). L'EPZA offre également des licences et diverses incitations aux investisseurs souhaitant investir dans les ZFE et les ZES, selon les informations recueillies sur Daily News.

Yusuph Khalfan, directeur de Spincast Engineering affirme que cette usine fabrique tous types de chemises ou de manchons de cylindre qui répondent aux normes internationales, détenue également à 100 % par des investisseurs locaux. L'usine cible également le marché africain, notamment l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Zambie et la République démocratique du Congo (RDC).

## Vers l'amélioration des affaires au Kenya

Dans le but de faciliter le commerce



Pour réduire la facture d'importation, l'Autorité des Zones d'Exportation et de Transformation (EPZA) a encouragé les investisseurs à saisir les opportunités dans l'industrie automobile, en particulier dans la fabrication de véhicules et de pièces de rechange.

au Kenya, Rebecca Miano, Secrétaire du Cabinet du Commerce et des Investissements a inauguré Karibu Business Support Center (KBSC), une plateforme unifiée s'adressant à toutes les entreprises du pays. Cette initiative représente un pas significatif vers l'amélioration de l'environnement des affaires au Kenya pour les entrepreneurs, les investisseurs et les commerçants. Le KBSC, un portail en ligne est conçu pour répondre aux préoccupations des entreprises nationales et internationales de manière cohérente et transparente, lit-on sur le site du journal the Standard.

Selon Mme Miano, cette décision reflète l'engagement inébranlable du gouvernement à favoriser la croissance économique et la prospérité. Par ailleurs, via le

portail KBSC Online, il est facile de viser à rationaliser les processus et à relever les défis rencontrés par les entreprises, en fournissant des informations détaillées et une interaction transparente avec les agences gouvernementales sur les questions d'investissement, d'industrie et de commerce.

## Ouganda : Commercialisation des produits agricoles

« L'agriculture joue un rôle central dans la croissance de l'économie ougandaise, employant 61% de la population active, mais elle ne contribue qu'à 24% du PIB de l'Ouganda », a fait savoir le professeur Mbabazi. Pour elle, ce ratio est trop faible. Elle a appelé les gens de tous les secteurs et couches de la

population à travailler ensemble et pour redresser le secteur agricole, selon the Independent.

Cependant, dans le but de stimuler l'économie ougandaise, Alex Rumanyika, responsable de la Stratégie à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (NSSF) a déclaré qu'il avait profité de la nécessité d'augmenter le nombre de ses membres en investissant dans l'agriculture. Rumanyika dit que c'est pour cette raison qu'il cible l'agriculture, non seulement en donnant de l'argent directement aux jeunes et aux agricultrices, mais aussi en créant une société de commercialisation des produits agricoles.

« Il est impératif que NSSF investisse dans le secteur agricole pour offrir

une couverture de sécurité sociale à davantage d'Ougandais », a-t-il déclaré. Pour lui, cette entreprise qui a un budget de 40 milliards de shillings, aidera les agriculteurs à commercialiser leurs produits. Et, une fois payée, ils seront encouragés à épargner auprès de la NSSF.

## Kinshasa : près de 50 000 enfants en situation de rue

Le Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER) a révélé que près de cinquante mille enfants vivant dans la rue ont été recensés à Kinshasa en RDC au cours des dix dernières années. Le président du conseil d'administration du REEJER, le professeur Lino Pungi a présenté ces chiffres lors d'une conférence de presse à l'occasion de la journée internationale des enfants de la rue, célébrée le 12 avril. Cette année, la journée est axée sur le thème de "l'apparence" et vise à mettre l'accent sur la prise en charge et la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en situation de rue, lit-on sur le site de la radio Okapi.

Le professeur Lino Pungi a également mis en garde contre les risques liés à l'augmentation continue du nombre d'enfants en situation de rue, évoquant notamment la délinquance urbaine. Il a souligné que ces jeunes, s'ils étaient bien orientés, pourraient constituer une réserve de main-d'œuvre dans les secteurs vitaux de la ville de Kinshasa, mais que ces ressources humaines sont actuellement gaspillées.

Enfin, le président du conseil d'administration du REEJER a rappelé que son organisation est ouverte à tout partenariat visant à promouvoir la protection de l'enfant congolais. La célébration de cette journée a été marquée par plusieurs activités ludiques et éducatives organisées pour les enfants dans le cadre de la promotion de la protection de leurs droits.

Jonathan Nzoyibonera



Près de 50 000 enfants vivant dans la rue ont été recensés à Kinshasa en RDC au cours des dix dernières années.



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE  
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR  
DES CADEAUX CUSTOMISÉS  
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,  
**HOPE DESIGN** VOUS PROPOSE  
DES GOURDES PERSONNALISÉES

